

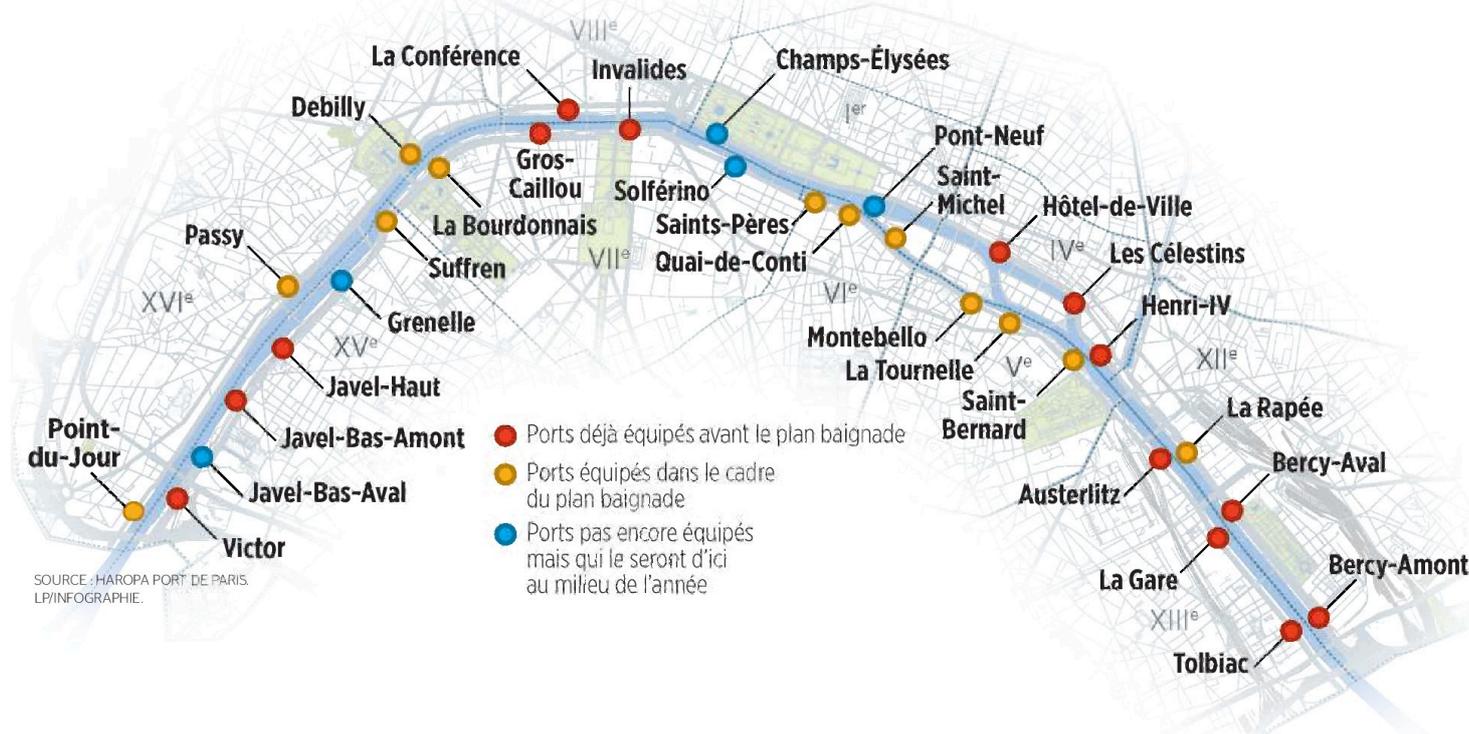


ENVIRONNEMENT | Dans l'optique des JO de 2024 où des épreuves de natation auront lieu dans le fleuve, les 223 bateaux amarrés aux quais devront être raccordés au tout-à-l'égout.

Pollution de la Seine

Haro sur les eaux usées des péniches

UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT POUR TOUS LES PORTS D'ICI À JUIN



JEANNE CASSARD ET CÉLINE CAREZ

LE COMPTE À REBOURS est lancé. D'ici dix-huit mois, la Seine devra être suffisamment propre pour accueillir les épreuves de natation en eau libre, triathlon et paratriathlon des Jeux olympiques de Paris 2024. Au-delà du traitement des eaux pluviales et des rejets des stations d'épuration qui constituent l'essentiel de la pollution, la collecte des eaux usées des bateaux le long des quais parisiens fait partie des chantiers à réaliser pour assainir le fleuve.

Aujourd'hui, les eaux noires des toilettes et les eaux grises de la douche, la vaisselle et la machine à laver sont directement déversées dans la Seine. Mais plus pour longtemps.

La loi olympique du 27 mars 2018 prévoit l'obligation pour les propriétaires de péniche de se raccorder au réseau des eaux usées de la ville. À Paris, 223 établissements flottants, installés sur les quais sont concernés. Parmi eux, une centaine de bateaux-logements. Alors que 90 % des péniches commerciales sont déjà raccordées, seule « une dizaine de bateaux-logements le sont pour l'heure », selon Morgane Sanchez, directrice de l'Agence Paris Seine chez Haropa Port.

Les bateaux commerciaux avaient déjà réalisé des travaux de raccordement avant la publication de la loi olympique, c'est ce qui explique le différentiel. Mais avant de réaliser les branchements sur cha-

que bateau, encore faut-il que le quai soit équipé d'un réseau d'assainissement.

De 5 000€ et 20 000 € de travaux

C'est tout l'objet des travaux lancés par Haropa Port depuis 2019. « Puisque quatorze ports parisiens avaient déjà un réseau d'assainissement avant la loi olympique, le chantier a porté sur seize quais », explique Morgane Sanchez. À ce jour, quatre d'entre eux sont encore en travaux. D'un coût de 15 millions d'euros, les opérations sont cofinancées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Il faut également citer le port des Champs-Élysées et ses 48 péniches. Les aménagements, encore en cours, sont eux gérés par Voies navigables de France. « Tout sera finalisé d'ici à juin 2022 », assure Morgane Sanchez. Une fois l'assainissement réalisé sur les quais, les propriétaires de péniche auront ensuite deux ans maximum pour installer un système interne de collecte jusqu'à la bouche de raccordement à quai. Pour eux, « le coût des travaux oscille entre 5 000€ et 20 000 € selon la taille du bateau ». Une aide de 4 200 € par bateau de l'Agence de l'eau Seine-Normandie est également prévue.

Des sanctions prévues contre les réfractaires

« Des contrôles seront réalisés par la Ville de Paris, prévient Morgane Sanchez et en cas de non-raccorde-

ment, les sanctions pourront aller jusqu'à la résiliation d'occupation temporaire du bateau ».

Le calendrier est aussi suivi en haut lieu. Le 31 janvier dernier, Roxana Maracineanu, ministre déléguée chargée des Sports, et Bérangère Abba, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité, ont visité plusieurs installations dont le quai de la Tournelle, déjà équipé, pour vérifier que la qualité de l'eau de la Seine sera aux normes d'ici à 2024.

« Les Jeux olympiques sont un accélérateur indéniable pour se baigner dans la Seine, mais ce n'est pas l'enjeu final », expliquait ce jour-là la ministre. L'idée est qu'après 2024, « vingt-trois sites de baignade dans la Seine et dans la Marne accueillent des activités de loisirs et sportives ».

« On a été mis devant le fait accompli »

Du côté de l'Association de défense de l'habitat fluvial (ADHF), on estime avoir été « mis devant le fait accompli », selon Raphaël Collette, président de la structure. Il considère aussi que le tout-à-l'égout est « la solution la plus chère mais pas la plus efficace ».

C'est la loi olympique du 27 mars 2018 qui prévoit l'obligation pour les propriétaires de péniches de se raccorder au réseau des eaux usées de la ville.

Au-delà des problèmes en cas de crue et d'orages qui font que le réseau déborde, « les eaux usées sont renvoyées principalement vers la station d'épuration du Siaap, à Achères (Yvelines), qui rejette une partie de ce qu'elle reçoit directement dans le fleuve ».

L'ADHF a dévoilé vendredi dernier les résultats de trois ans de tests sur des systèmes alternatifs comme la phytoépuration, les toilettes sèches et les stations embarquées.

Alors même que le rejet des eaux usées des bateaux-logements ne représente que 1 % de la pollution dans la Seine, Raphaël Collette regrette que les propriétaires de ba-

teaux-logements soient pointés du doigt. « On passe pour des pollueurs alors que nous sommes les premières vigies de la rivière. »

En amont, dans la Marne, les bateaux-logements ne sont pas concernés par l'obligation de raccordement. « Pour les Jeux olympiques, ça ne jouera pas sur la qualité de l'eau, les bactéries meurent avant d'arriver dans la Seine », indique François Landais, directeur adjoint du bassin de la Seine et de la Loire aval chez VNF. ■





Port des Champs-Élysées (VIII^e). Les travaux ont démarré en début d'année. Ils font partie des chantiers à réaliser pour assainir le fleuve, avec ceux du traitement des eaux pluviales et des rejets des stations d'épuration, qui constituent l'essentiel de la pollution.

ZOOM | Les alternatives au raccordement au tout-à-l'égout des bateaux-logements

À CÔTÉ du raccordement au tout-à-l'égout, d'autres systèmes fonctionnent. Voilà les résultats de l'étude commandée par l'Association de défense de l'habitat fluvial (ADHF). Réalisée entre 2019 et 2021 et financée en grande partie par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'analyse dresse les différentes alternatives pour traiter les eaux usées des bateaux-logements. Alors que la loi olympique prévoit l'obligation de raccordement au système d'assainissement de la Ville pour les péniches parisiennes d'ici aux Jeux olympiques de 2024, « on nous a imposé cette méthode de manière unilatérale », regrette Raphaël Collette, président de l'ADHF. Il n'est pas contre le raccordement au tout-à-l'égout en soi mais souhaite avoir le choix pour s'adapter aux caractéristiques de chaque bateau.

■ Les toilettes sèches, « moins chère et plus écologique »

Parmi les propositions, les toilettes sè-

ches. Ce n'est peut-être pas révolutionnaire, mais « c'est la solution la moins chère, environ 5 000 €, et la plus écologique », estime Raphaël Collette. Au-delà de réduire drastiquement la consommation d'eau, le système avec séparation des urines permet de valoriser les selles au compost. Pour les urines, « l'idée est de les rejeter à la rivière, là-dessus on attend le retour des autorités ».

■ La phytoépuration, inopérante pendant la navigation

Autre procédé testé au Port-Marly (Yvelines) : la phytoépuration. Concrètement, les eaux usées traversent un massif composé de graviers, sables et roseaux amarré au bateau comme un canot. Elles entrent dans un réservoir contenant une pompe puis, les micro-organismes présents autour des racines vont digérer les pollutions, et les eaux ainsi traitées, épurées, vont rejoindre la Seine. D'un coût d'environ

22 000 €, « si la péniche se trouve près d'une zone de baignade, il faut ajouter un traitement par UV ou à l'acide », précise Raphaël Collette. Par ailleurs, la phytoépuration ne fonctionne pas lorsque le bateau navigue.

■ Les stations d'épuration embarquées, si on a de la place

Il y a aussi les stations d'épuration embarquées. En test sur deux bateaux amarrés au port des Champs-Élysées, ce système qui coûte entre 30 000 € et 45 000 € traite les eaux directement sur le bateau, avant de les rejeter dans le fleuve. Cette station de traitement biologique est associée à un système de désinfection UV ou à l'acide. « Avec ça, l'eau est conforme à la qualité baignade, mais l'installation nécessite de la place à bord. »

Enfin, dernière possibilité, le stockage au sein des bateaux des eaux usées qui seront ensuite vidangées par un camion ou un bateau. ■

LP JEANNE CASSARD



LP JEANNE CASSARD

TÉMOIGNAGE | « Je ne veux pas passer pour un pollueur »

DOMINIQUE, PÉNICHARD DU PORT DES CHAMPS-ÉLYSÉES (VIII^e)

D'UN CÔTÉ, le Palais-Bourbon, de l'autre, le musée d'Orsay. Au milieu, le va-et-vient des bateaux sur la Seine. Cette vue imprenable, Dominique la contemple tous les jours à bord de sa péniche, « l'Andraque », amarrée au port des Champs-Élysées entre le pont de la Concorde et la passerelle Léopold-Sédar-Senghor (VIII^e).

Depuis un mois et demi, le quadragénaire observe également le va-et-vient des engins de chantier sur le quai bas des Tuileries devant chez lui. C'est l'un des derniers quais parisiens en train d'être équipés d'un réseau d'assainissement.

Comme la centaine de propriétaires de bateau-logement sur les quais de Paris, Dominique va devoir se raccorder au système de tout-à-l'égout de la Ville. Au port des Champs-Élysées, les 48 péniches devraient pouvoir être raccordées à partir du mois de juin. À partir de là, les propriétaires auront deux ans pour installer un système interne de collecte jusqu'à la bouche de raccordement à quai. Coût des travaux gérés par Voies navigables de France (VNF) : 2,4 millions d'euros, rien que sur ce port.

« En cas de crue, ça ne fonctionne pas »

« Je vais le faire parce que je suis obligé et que je ne veux pas passer pour un pollueur, mais les eaux usées des bateaux-logements sont anecdotiques comparées aux autres sources de pollution », assure Dominique. Aussi, il regrette de ne pas avoir eu le choix sur le procédé et aurait préféré utiliser une ministration d'épuration embarquée.

« Le problème avec le raccordement au tout-à-l'égout, c'est qu'en cas de crue ça ne fonctionne pas. » Depuis qu'il a acheté « l'Andraque », en 2016, « chaque année, il y a des crues ». Puisque le réseau est plus haut que le quai, il faut des pompes de relevage, et « lorsqu'il y a des orages, ça déborde, il y a un risque que l'eau ne revienne dans le bateau ». Aussi, il redoute de devoir un

jour payer pour l'entretien du système via une nouvelle taxe.

Avant ça, le designer qui transforme des pièces mécaniques de moissonneuses-batteuses en luminaires n'avait jamais vécu sur un bateau. Il y a six ans, il quitte son Auvergne natale pour ouvrir une galerie à Paris, et passe son permis. Il tombe sous le charme de « l'Andraque », péniche hollandaise de 31 m de long construite en 1912. Ce modèle, Lux Motor, était utilisé pour transporter des marchandises. À bord avec sa chienne Lili et ses deux filles, il navigue plusieurs fois par an. « Il m'a fallu une dizaine de sorties avant de maîtriser le bateau. »

Bricoleur, Dominique va faire les travaux lui-même d'ici à quelques semaines. « Je vais devoir tout casser dans les deux salles de bains afin de poser les tuyaux à chaque point de sortie. » Il y aura un tuyau pour les eaux grises de la cuisine et des deux salles de bains et un autre pour les eaux noires des WC. « Je vais les faire passer dans les plinthes et faire des trous à plusieurs endroits, ça doit être accessible si jamais ça se bouche. »

Ces tuyaux, qui s'étaleront sur presque toute la longueur du bateau, passeront ensuite dans deux cuves situées dans la salle des machines, « ça fait un sacré chemin ». D'après ses estimations, il espère en avoir pour un peu moins de 10 000 €. « Puisque je fais moi-même les travaux, je ne peux pas bénéficier de l'aide de 4 200 € de l'agence de l'eau Seine Normandie. » ■

J.C.

Les eaux usées sont anecdotiques comparées aux autres sources de pollution

DOMINIQUE, DESIGNEUR